

Renens, le 16 février  
2023

Mesdames, Messieurs,

Donnant suite au mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale, j'ai procédé à l'examen des comptes du Panier Bio à deux roues pour l'exercice comptable 2023. Ce contrôle a été effectué lors d'une rencontre avec le trésorier de la coopérative qui a eu lieu le vendredi 16 février 2024.

J'ai effectué un contrôle des postes du bilan et du compte de résultat. J'ai procédé à des pointages et vérifications de la correspondance entre les lignes de comptes et les factures, ainsi que de la cohérence comptable. J'ai posé un certain nombre de questions concernant diverses lignes de comptes et les réponses qui ont été données sont tout à fait satisfaisantes. Lors de mon contrôle, je n'ai rencontré aucun élément qui me permettrait de douter du fait que les comptes annuels sont conformes à la loi ou aux statuts de la coopérative.

J'ai également examiné les provisions constituées et les comptes transitoires, ainsi que les tableaux d'amortissement. Les variations constatées d'une année à l'autre s'expliquent clairement. Les décisions prises quant à ces comptes particuliers sont conformes aux pratiques comptables et bien justifiées.

Le trésorier m'a renseigné sur l'ensemble des faits comptables sur lesquels je l'ai interrogé. La gestion de la coopérative est analysée régulièrement et les finances sont saines et maîtrisées.

Je recommande donc à l'assemblée générale d'approuver les comptes qui lui sont soumis, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Daniel Schöni  
Vérificateur des comptes

